



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Section prévention des risques industriels  
Affaire suivie par : Martine ANGRAND  
Tél : 01.64.71.77.22 – [martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr)

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) de VAUX-LE-PÉNIL**

Centre Intégré de Traitement (CIT) des ordures ménagères  
exploité par la société GÉNÉRIS (groupe VEOLIA Propreté)

**Compte-rendu de la réunion du 08 avril 2021**

La Commission de suivi de site de Vaux-Le-Pénil s'est tenue à distance (audioconférence et visioconférence) le 08 avril 2021 à 9h30, sous la présidence de M. Cyrille LE-VÉLY, Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne.

La liste des participants figure en annexe 1.

En préambule, face aux difficultés de connexion que certains ont pu rencontrer lors de réunions organisées à distance par la préfecture, M. LE-VÉLY indique que tout est mis en œuvre pour trouver des solutions techniques qui garantissent un meilleur accès à tous les participants.

Il rappelle que l'annualité de cette réunion est réglementaire et justifiée par l'impact susceptible de l'activité des installations de traitement des déchets sur l'environnement. Il souligne toute l'importance du travail de cette commission, qui vise à favoriser le dialogue et les échanges avec l'exploitant sur le fonctionnement site.

En l'absence de propos liminaires, M. LE-VÉLY propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

**I. BILAN D'ACTIVITÉS 2019 DU CENTRE INTÉGRÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Cette présentation est assurée conjointement par :

- M. Cyril VILAIN, directeur d'unité opérationnelle GÉNÉRIS,
- M. Julien GOUGNOT, adjoint au directeur d'unité opérationnelle GÉNÉRIS du CIT de Vaux-le-Pénil,
- Mme Laurence ROSSIGNOL, responsable valorisation organique et énergétique du SMITOM du Centre-Ouest Seine-et-Marnais.

Celle-ci, présentée à l'aide du diaporama figurant en annexe 2, comprend les thèmes suivants :

- le bilan d'activités (tonnages, production énergétique, arrêts/marche chaudières, rejets d'eaux pluviales, rejets gazeux) ,
- les incidents, les accidents et la gestion des risques,
- le plan de surveillance environnemental de l'unité de valorisation énergétique et son bilan décennal.

M. DUVAL reconnaît l'utilité des échanges avec les élus et les associations de protection de l'environnement. Deux réunions préalables à cette réunion ont ainsi permis d'enrichir la présentation. L'exploitant s'engage à pérenniser ces moments d'échanges préliminaires.

M. LE-VÉLY y est totalement favorable. Il souhaite qu'en séance, le diaporama se concentre principalement sur les sujets les plus sensibles, afin d'orienter les débats sur les thématiques qui présentent le plus d'enjeux

#### **La convention tripartite liée au programme de surveillance environnementale (Cf. pages 30 à 38)**

M. LEROY souhaiterait savoir si cette convention, signée le 9 février 2019 par le SMITOM et les communes territorialement concernées et qui décrit les modalités du programme de surveillance environnementale prescrit dans l'arrêté préfectoral de 2009, a été renouvelée.

M. DUVAL précise que cela n'est malheureusement pas le cas. Il souligne qu'un débat a été engagé autour de la prolongation de l'ensemble des éléments de vigilance et confirme qu'il n'est pas envisagé à ce stade de diminuer ou d'augmenter l'activité du site. La priorité demeure l'impact qualitatif des installations. Outre les obligations légales et réglementaires, il propose de réaliser un bilan au terme des trois années d'exercice, afin de s'assurer que les évolutions potentielles sur le site n'auront pas d'impact significatif sur le programme de surveillance.

#### **Les perspectives pour 2021 (Cf. page 7)**

M. VILAIN précise que le lot 2 des travaux engagés par le SMITOM en 2019 a été mis en service cette année.

#### **La gestion des accidents / incidents (Cf. pages 28 et 29)**

M. MEYRIGNAC évoque l'incident survenu en cours d'exploitation le 5 octobre 2020 et la forte mobilisation qu'il a générée. Celui-ci était consécutif à l'explosion d'une bouteille de gaz dans le four de la ligne 2. Il souligne le bon fonctionnement des procédures de sécurité et la parfaite maîtrise de la situation par les intervenants. M. LE-VÉLY ajoute que l'efficacité des moyens et des consignes de sécurité se mesure en situation réelle.

En raison de problèmes d'audibilité rencontrés par certains participants au cours de la présentation, M. LE-VÉLY propose à l'exploitant d'organiser une réunion sur site avec les membres de la commission, afin de pouvoir leur présenter les différents bilans et répondre à leurs éventuelles interrogations. Mme ROSSIGNOL en accepte le principe et indique qu'à l'issue, elle en fera parvenir le compte-rendu à la préfecture.

À l'issue de la séance :

– Mesdames Nathalie BEAULNES-SERENIO (conseillère départementale), Martine TURGIS (association « France Nature Environnement » Seine-et-Marne) et Pascale COFFINET (association de défense des victimes de l'incinération des déchets et de leur environnement – AVIE),  
ainsi que

– Messieurs Jean-Louis EYRAUD (association intercommunale pour la protection et la promotion de la nature et de l'environnement – AIPPNE) et Alain PLAISANCE (maire de Maincy)

ont été invités à participer à la réunion de la commission consultative des services publics locaux du SMITOM, programmée le 23 juin 2021 à 9h00, dont la première partie était précisément consacrée aux données présentées à l'occasion de la CSS du 8 avril 2021.

Le procès-verbal de cette réunion figure en annexe 3. Il est complété par :

- le diaporama projeté à cette occasion (annexe 4),
- les observations de Mme TURGIS à l'égard de la situation des mâchefers (annexe 5),
- les résultats mâchefers 2020 et un tableau comparatif des valeurs guide Inéris comparée au Ta Luft (annexe 6).

Le président de la commission,  
Secrétaire Général de la préfecture,

Cyrille LE-VÉLY